

l'exportation des ressources en eau du Canada. Notre parti a présenté un amendement selon lequel aucune exportation d'eau ne pourrait se faire sans l'approbation du Parlement. L'amendement a été rejeté. Et nous voici traitant de la loi sur les ressources en eau du Canada, et on nous a refusé de présenter un amendement qui permettrait au Parlement de scruter toute question relative aux exportations d'eau. Voilà des questions qui devraient être examinées afin que les représentants élus du peuple puissent débattre le pour et le contre de toute politique d'exportation de nos ressources en eau que le gouvernement pourrait présenter.

Une autre faiblesse du bill à l'étude est qu'il ne prévoit pas la création d'un fonds national qui servirait à la lutte contre la pollution. Nous avons pu, il est vrai, persuader le gouvernement d'amender un certain nombre d'articles. Le gouvernement a accepté un certain nombre d'amendements proposés par les députés de l'opposition et d'autres membres du comité et tout cela a considérablement renforcé le bill. Et pourtant, une de ses plus grandes faiblesses, c'est qu'il ne prévoit aucune aide financière fédérale bien définie aux divers niveaux de gouvernement engagés dans la lutte contre la pollution. Oh, il y a bien des articles qui traitent de ce sujet. Ainsi, celui qui prévoit des prêts aux zones de gestion qualitative des eaux et qui a été inséré à la dernière minute à la suite de pressions exercées surtout par des députés de l'opposition, le gouvernement dans sa sagesse ayant finalement accepté nos suggestions. Mais le bill est encore faible. Le gouvernement fédéral n'a d'autre choix que d'investir des crédits énormes s'il veut dépolluer. Je dis cela parce que les municipalités et les provinces n'ont pas les capitaux nécessaires pour se mettre à l'œuvre. Tant que nous ne serons pas disposés à injecter beaucoup plus d'argent que par le passé dans les programmes destinés à lutter contre la pollution, cette lutte ne démarrera pas.

La partie relative aux phosphates, qui a été ajoutée au bill, nous l'approuvons. Le gouvernement veut réduire le pourcentage de phosphate contenu dans les détergents et, par la suite, interdire pour ainsi dire l'emploi de ces derniers, pour la simple raison que l'eutrophication de certains des Grands lacs se poursuit à vive allure. Les experts scientifiques nous ont avertis qu'à moins d'agir rapidement, d'ici peu de temps le lac Érié serait irrécupérable. Nous avons insisté vigoureusement pour qu'on ajoute au bill le paragraphe sur les phosphates. Je ferai observer aux députés qu'il n'était pas fait mention de phosphates dans le bill actuellement à l'étude avant que des pressions ne soient exercées au comité et que le gouvernement dans sa

sagesse ait décidé de le faire. Il n'en avait pas eu tout d'abord l'intention. C'est encore ici un indice de l'importance de nos longues et rudes séances de comité et de la pression qu'ont exercée sur le gouvernement des gens venant de toutes les parties du pays et ceux qui nous ont présenté des mémoires.

Puis-je mentionner un autre point avant de terminer? Il me semble que la plupart des pays au monde, dont le nôtre, ont fait preuve de beaucoup d'étourderie dans leur planification globale de la mise en valeur des ressources. Il est indiscutable que nous avons permis le développement de ressources pour une fin unique et il est très rare qu'aient été faites les études écologiques appropriées quant aux effets du développement. Par conséquent nous récoltons aujourd'hui la tempête, si je puis m'exprimer ainsi, à la suite des folles méthodes que nous avons employées au cours des ans pour le développement des ressources. Il y a longtemps que nous aurions dû réclamer des études et des relevés écologiques appropriés avant de procéder à certaines mises en valeur des ressources. Ceci s'applique particulièrement à l'eau. Dans le passé, nous avons construit des barrages sur toute l'étendue du Canada, sans d'abord nettoyer les bassins; nous y avons ainsi détruit les frayères et amorcé une pollution qui demeurera à tout jamais. Nous avons permis que l'aménagement se poursuive ainsi parce que les gouvernements ou les particuliers ne se sont pas prononcés contre. Nous n'avons envisagé que le besoin d'énergie hydro-électrique supplémentaire, sans égard au prix à payer. Les gens ne se sont jamais arrêtés au coût énorme, pour les générations futures, des dommages ainsi causés à l'environnement.

A ce stade, je voudrais proposer un amendement. Je signale que le sujet en avait été discuté à notre comité permanent des ressources nationales et des travaux publics et avait été exposé par ses membres à la Chambre.

Je crois savoir que le rapport du comité avait été adopté à l'unanimité. Malheureusement, le projet de loi a été présenté quatre ou cinq jours avant ce dernier rapport. Lorsque j'ai voulu faire inscrire cet amendement au *Feuilleton*, on l'a trouvé inacceptable parce qu'il avait été présenté trop tard. Voici l'amendement que je veux présenter à la Chambre. Je propose:

● (4.40 p.m.)

Que le bill C-144, loi pourvoyant à la gestion des ressources en eau du Canada, y compris la recherche, la planification et la mise en œuvre de programmes ayant trait à leur conservation, à leur mise en valeur et à leur utilisation ne soit pas lu maintenant, mais soit renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics qui serait chargé d'insérer après l'article 25 l'article suivant: